**ENGAGEMENT SOCIAL**

Le courage, la détermination, le sang-froid, ne sont pas les seules critères retenus dans l'attribution d'un Cristal.

On trouve aussi parmi les Héros et les Héroïnes de l'Ombre, des parcours de vie professionnelle et personnelle remarquables, des êtres d'exception. En voici un.

Devenu policier en 1990, il se joint au SPVM en 1993. En 1996, il devient secouriste à l'Ambulance Saint-Jean, puis instructeur, premier répondant médical et, d'échelon en échelon, membre de l'état-major provincial où il exerce la fonction d'officier des affaires publiques. En tant que formateur, il y assure le développement d'un environnement respectueux, contre toute forme de harcèlement.

Fantassin au 4ième Bataillon Royal du 22ième Régiment de 1991 à 2016, il participe, en 1995, à une mission de l'ONU en Bosnie-Herzégovine à titre de policier régimentaire: protection des convois, distribution d'aide humanitaire dans les hôpitaux, application des lois militaires et canadiennes dans le camp. Il a été cité lors du bombardement du camp canadien à Visoko. Mettant son expérience, son écoute attentive à profit, il est aussi pair-aidant auprès des militaires revenant de mission avec des problèmes physiques ou psychologiques.

Président pour le Québec de l'Association des vétérans de l'OTAN depuis bientôt 3 ans, il donne des conférences aux jeunes recrues de l'armée, dans les écoles, tant au Québec qu'à l’extérieur. Il a reçu le prix provincial du modèle à suivre pour les jeunes cadets et cadettes.

La sécurité des citoyens et de ses confrères policiers étant, pour lui, fondamentale, il est vérificateur d'armes pour le Registre canadien des armes à feu et coach en emploi de la force au sein de la communauté de pratique depuis 2006.

Depuis mars 2009, il est pompier volontaire: incendies, désincarcération, troubles médicaux, de jour comme de nuit, été comme hiver, mais aussi perfectionnement continu, prévention des incendies, bénévolat dans sa communauté.

Membre de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne pendant plusieurs années: sécurité des plaisanciers, patrouilles maritimes, inspections d'embarcations, sauvetages. Il est un initiateur du développement du cours de survie sur l'eau pour agent nautique, une première au Canada.

Avec plus de 430 dons de sang à Héma-Québec, de plaquettes et de plasma, il est aussi inscrit au Registre international de donneurs de cellules souches. Avec plus de 150 transports d'organes avec le SPVM, il s'implique bénévolement à sensibiliser les gens au don d'organe en animant des kiosques et en distribuant de l'information.

Impliqué personnellement, et financièrement, dans des organismes qui lui tiennent à cœur: l'Ordre de Saint-Lazare qui supporte les soins palliatifs, l'Ordre de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï qui vient en aide aux itinérants, l'Ordre de Saint-François au niveau de l'environnement, l'Ordre de St-George qui vient en aide aux militaires blessés et à leurs familles.

Tout ça, ça finit par se savoir. En 2015, le Gouverneur général du Canada, l'Honorable David Johnston a remis à ce citoyen et policier hors pair un prix national pour l'entraide.

Fort de l'expérience acquise lors des inondations de 2011 en Montérégie où il avait pris congé de travail pour consacrer plus de 300 heures, nuit et jour, à aider, il a récidivé en 2017 lors des inondations de Rigaud.

Voilà où, à 11h ce matin, s'arrêtait la liste, partielle et très résumée, des accomplissements de cet homme.

**Le lauréat : Denis Perrier.**

**ILS SAUVENT UNE JEUNE FEMME EN DÉTRESSE**

Le 29 mars 2016 vers 10h45, le poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Granit reçoit une demande d’assistance de la Régie de police de Memphrémagog afin de localiser le plus rapidement possible une jeune femme de 21 ans disparue, qui a mentionné vouloir se pendre dans le bois et qui a laissé plusieurs lettres et textos de suicide. Selon la géolocalisation, la femme se trouverait dans le secteur de Stratford, où sa famille possède un chalet.

Entendant l’appel sur les ondes radio, un patrouilleur qui est à proximité, file aussitôt en direction des lieux, accompagné d'un autre patrouilleur, celui-ci de la MRC des Appalaches, qui, à ce moment, se trouve aussi près du secteur.

Quelques minutes plus tard, les agents arrivent au chalet de la famille. Le véhicule de la jeune femme est devant l’entrée. Des traces de pas partent du véhicule vers le chalet et d’autres, du chalet vers la route. Les agents décident de suivre celles-ci, à l'évidence les plus récentes. Ils pressent le pas, les traces continuent sur la route pour environ 200 mètres puis elles quittent la route pour s’enfoncer dans les bois.

Les agents accélèrent, les traces se poursuivent sur une longue distance... Elle est là! Pendue à une branche à l’aide d’une corde de nylon jaune, sa figure est rouge, elle suffoque. Les agents la soulèvent aussitôt, coupent la corde, la soutiennent, la déposent doucement. La jeune femme s'effondre, en larmes, dans leurs bras. Ils la réconfortent, en attendant les ambulanciers.

Le père de la victime a fait parvenir une lettre, exprimant sa reconnaissance pour la vie sauvée de sa fille. Pour exprimer à ces deux agents, publiquement aujourd'hui, la reconnaissance et l'admiration de tous ceux et celles qui font le même métier qu'eux.

**Les lauréats : Dave Cusson-Collard et Bruno Martin-Dechamplain.**

**INCENDIE À MONT-LAURIER**

24 février 2017, 4h45 du matin, message radio dans les véhicules de quatre patrouilleurs du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle: un incendie ravage un duplex de la rue Dorian, à Mont­-Laurier.

Deux agents arrivent sur les lieux. Un camelot est en train de porter secours à l'occupant du rez-de-chaussée. Celui-ci apprend à l'un des agents qu'une famille de cinq personnes habite à l'étage. L'autre agent, parti aussitôt faire le tour du bâtiment, martèle la porte, demande en criant s'il y a quelqu'un, revient, découragé: aucune réponse.

À cet instant, on repère une femme à l'étage, qui frappe dans une fenêtre. C'est la mère. La famille est donc là, vivante, mais coincée.

Les deux policiers s'élancent dans la rue en criant : « Une échelle! Une échelle! ». Coup de chance: on en trouve une qui n'était pas prise dans la glace. Un agent l'installe aussitôt, y monte avec la hache de son véhicule de patrouille et fracasse la fenêtre où on a aperçu la femme quelques instants plus tôt.

Deux autres agents arrivent à cet instant, suivis des pompiers.

En haut de l'échelle, l'agent appelle la femme, ne reçoit aucune réponse, tente d'entrer pour trouver et évacuer chacun des occupants, mais une épaisse fumée et la chaleur l'en empêchent.

Démuni, il voit des pompiers au bas de l'échelle, d'autres qui commencent à combattre les flammes. L'agent descend en vitesse. Déjà équipés en oxygène et protégés de la chaleur, quatre pompiers grimpent aussitôt, entrent par la fenêtre et localisent les occupants, une mère et ses trois enfants, leur chien. Les enfants sont inconscients, la mère à demi-consciente.

Les pompiers les sortent par la fenêtre, un à un, et les remettent aux policiers qui les transportent aussitôt vers les ambulanciers maintenant arrivés.

La mère avait eu le réflexe de bloquer le bas de sa porte avec un linge et n'a consenti à être secourue qu'une fois ses trois enfants sauvés. Et on n'a pas oublié le chien!

Les minutes précieuses économisées aux pompiers, grâce à la débrouillardise des deux premiers agents arrivés sur les lieux, ont fait, pour cette famille prise au piège, toute la différence.

L'implication et la solidarité de leurs collègues ont fait le reste.

Pour leur initiative, pour s'être totalement impliqué et avoir persisté dans un combat inégal qui, au départ, ne leur offrait aucune chance, et pour avoir été des joueurs-clés dans la victoire finale.

**Les lauréats : Luc Bourbeau, Keven Dufour, Marie-Lou Guy et Mathieu Paiement.**

**INCENDIE DANS HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

En milieu de nuit, le 31 août dernier, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de Montréal, une équipe de dix agents du SPVM, leur sergent et leur commandant sont à ranger leur équipement après avoir tout juste complété leur intervention réussie auprès d'un homme en crise qui s'était barricadé chez lui. C'est alors qu'ils aperçoivent de violentes flammes et de la fumée s'échappant du deuxième étage d'un immeuble de 8 logements, situé à proximité.

Les agents ne sont munis d'aucun appareil respiratoire, mais empoignant les extincteurs de service de leurs véhicules, ils se précipitent aussitôt vers l'immeuble.

Des voisins leur crient qu'il y a un bébé au deuxième. Un sergent y court. La porte du logement est entrouverte, le feu roule déjà au plafond de la cuisine. Le sergent vide son extincteur pour contrer la propagation des flammes. Derrière lui, deux autres policiers entrent à leur tour, extincteurs en main. C'est finalement une douzaine d'extincteurs qui seront vidés pour tenter de contenir l'incendie.

Pendant ce temps, du côté opposé du bâtiment, des policiers entrent un à un dans le logement en rampant, retenant leur respiration, remplacés par un collègue chaque fois qu'ils doivent ressortir, à bout de souffle. La fumée est dense, on ne voit rien, mais ils y retournent : ils ont entendu les pleurs du bébé. À tâtons, en rampant, totalement aveuglé mais relié par un fil de rallonge à un collègue à l'extérieur, l'un d'entre eux s'accroche dans ce qu'il devine être un parc de bébé. Ressorti reprendre son souffle, il retourne en dedans : un sanglot du bébé lui permet de le localiser enfin! Il l'agrippe, sort à toute vitesse. La petite a la bouche et le nez noircis, elle est en détresse respiratoire. Transportée d'urgence à l'hôpital, elle s'en tirera, saine et sauve.

D'autres policiers font le tour des logements, frappent aux portes, les défoncent : ils réussissent à réveiller et à évacuer une trentaine de personnes ensommeillées, dont la gardienne de l'enfant, fortement intoxiquée, qui avait laissé le bébé seule dans le logement.

Huit des onze policiers ont été incommodés par la fumée, l'un a des brûlures aux mains, quatre d'entre eux sont conduits à l'hôpital.

Pour être intervenus sans hésiter, avoir coordonné efficacement leurs efforts devant les multiples défis qui les attendaient, et avoir ainsi constitué une chaîne soudée par le courage de chacun de ses maillons.

**Les lauréats : Marc-André Arpin, Annie Arsenault, Yannick Beaulieu, Patrice Bigras, Maxime Delorme, Carl Hamilton, Jimmy Hébert, Jonathan Larrivée, Paul Morin, Stéphane Ouellet, Dany Paquet, Sébastien Paquet, Frédéric Plante et Hugues Thibault.**

**LA DÉTECTION DE MONOXYDE DE CARBONE**

Laval, 12 mai 2017. Des inondations record font craindre à des milliers de familles la perte de l'investissement le plus important de leur vie: leur maison. C'est dans ce contexte qu'un appel entre au 911, des résidants de la rue des Érables demandent une surveillance policière accrue, craignant de se faire voler la génératrice qui alimente les pompes qui, espèrent-ils, sauvera leur domicile.

Au cours de la nuit, deux agents assignés aux patrouilles préventives passent donc vérifier l'état des lieux. La génératrice est bien là, en fonction, mais les deux patrouilleurs ont un doute quant à la sécurité de son installation pour les occupants de la maison. Dans le métier de policier, avoir un doute, c'est bienvenu. Rester avec ce doute, c'est exclu. Ils contactent le Service des Incendies.

Vérification faite, le taux de monoxyde de carbone dans la maison s'avère être quatre fois supérieur à la limite acceptable. Dans le garage attenant, il est cinq fois supérieur.

L'esprit en paix quant à la sécurité de leurs biens contre le vol, les occupants dorment paisiblement, mais sans la présence d'esprit de ces deux agents du Service de police de Laval, ils ne se seraient jamais réveillés.

Pour nous rappeler qu'au-delà de leur assignation de ce soir-là, la protection de vies humaines a toujours préséance sur la protection de biens matériels.

**Les lauréats : Marc-André Lamarre et Anthony Mager-Dugas.**

**DÉMANTÈLEMENT D’UN RÉSEAU DE FAUX-MONNAYEURS**

Aux débuts de 2014, de faux billets de 100 $ canadiens se multiplient dans les grandes régions de Montréal et de Québec, puis se répandent en Estrie, Montérégie, Beauce et Mauricie, affectant de nombreuses PME de tous ces secteurs.

Le nombre de billets saisis par les corps policiers ne cesse d'augmenter, les ravages sont de plus en plus importants.

L'Équipe Intégrée de la Lutte à la Contrefaçon de la GRC est la première à identifier le réseau de faux-monnayeurs à l'origine de ces ravages. Déjà mobilisée par deux autres projets majeurs, l'Équipe de la GRC s'allie progressivement les services de la Sûreté du Québec, de la police de Montréal, Laval, Longueuil, Terrebonne, Québec et Lévis, le United States Secret Service, le Bureau National de lutte à la Contrefaçon et la Banque du Canada

Cette collaboration et ce réseau d'échange mènent, après deux ans, à la neutralisation du réseau. Ses trois têtes dirigeantes sont mises en accusation pour fabrication, possession et mise en circulation de monnaie contrefaite, quatre laboratoires de fabrication sont démantelés, mettant fin à une hémorragie économique que le Bureau National de lutte à la Contrefaçon estimait, de façon très conservatrice en mars dernier, à près de 50 millions, mais atteignant très possiblement le double de ce montant.

L'enquête a également débouché sur une campagne de sensibilisation et d'éducation des entreprises, des commerces et de la population en général.

Pour leur détermination, leur mobilisation et leur coordination d'une équipe gagnante dans la protection de nos institutions économiques et de nos citoyens.

**Les lauréats : Marco Roy, Vincent Roy, de même que Edith Jacques, membre civile, à laquelle sera remise une plaque honorifique.**

**FRAUDES HYPOTHÉCAIRES**

En 2008, la SCHL rapportait d'importantes fraudes hypothécaires à la GRC, totalisant six millions de dollars. La SCHL en fournissait les preuves, solides : une organisation criminelle fraudait allègrement les institutions bancaires canadiennes. Ces fraudes impliquaient, souvent à leur insu, des prête-noms, des courtiers hypothécaires, des agents immobiliers, des notaires et des évaluateurs agréés.

La SCHL fournissait aussi la liste d'une soixantaine de victimes : des institutions bancaires canadiennes, mais... peu coopératives.

Pourquoi cette réticence à coopérer, à dénoncer? On est en 2008. La planète entière est encore secouée par la crise financière provoquée par la perte de confiance dans la solidité des banques américaines. Il est hors de question que le système bancaire canadien, réputé le meilleur au monde, subisse le même sort.

Une réunion de la GRC, la SCHL et douze institutions financières a donc lieu. Les institutions financières acceptent de participer à l’enquête en tant que victimes. Elles acceptent aussi d'échanger de l'information avec la GRC. Les dossiers hypothécaires commencent à arriver par dizaines. Cinq enquêteurs sont ajoutés, le projet CLEF est constitué, d'autres services de police sont ajoutés, la GRC pilote désormais une équipe intégrée.

86,000 documents analysés, journées de filatures, tactiques diverses d’enquêtes et mandats de perquisition permettent de saisir des milliers de documents appartenant à l’organisation. Des dizaines de victimes sont identifiées, rencontrées par les enquêteurs. Un ordinateur saisi révèle la façon d’opérer de l’organisation et permet l’identification de coaccusés potentiels. Perquisitions et entrevues de prête-noms, courtiers hypothécaires, agents immobiliers, notaires et évaluateurs agréés complètent le dossier.

En 2010, un rapport d’enquête détaillé est remis à la Couronne. La tête dirigeante de l’organisation est arrêtée et interviewée pendant plus de 16 heures. Le poids de la preuve accumulée permet la détention de l’accusé pendant les procédures judiciaires qui s’étaleront sur six ans. En 2015, l’accusé plaide coupable à chacun des 53 chefs d’accusations proposés. Il est condamné à 4 ans et demi de prison. Les 19 témoins au dossier, complices, mais à leur insu, n'ont pas été condamnés.

L'ampleur du travail réalisé par ceux que nous récompensons aujourd'hui, leurs longues heures, leur patience, leur professionnalisme, leur dévouement dans cette enquête d'une envergure peu commune, menant au démantèlement définitif de l'organisation criminelle, en font désormais des modèles à suivre pour nous tous et toutes.

**Les lauréats : Michelle Guay, Martin Janson et, pour sa contribution à titre de membre civile, Alexandra Samson.**

**RÉSOLUTION D’UN MEUTRE SURVENU EN 2000**

Le 10 octobre 2000, dans la réserve algonquine du Lac Rapide, dans le Parc de la Vérendrye, un père découvre le cadavre de sa fille, dans sa chambre à coucher. L'autopsie révèlera qu'elle a été victime d'une agression sexuelle et violemment battue avec un objet contondant.

Pendant des mois, les enquêteurs rencontrent près de 100 personnes, perquisitionnent des lieux à la recherche d'indices, ciblent un suspect, mais LA preuve manque toujours. En désespoir de cause, le dossier devient un "crime non résolu", un "cold case" en jargon du métier.

En 2004, la Sûreté du Québec met sur pied ce qui s'appelle aujourd'hui Le Module des Dossiers non Résolus. Sa création coïncide avec le développement de nouvelles techniques d'enquêtes, notamment en matière d'empreintes génétiques.

Le cas de la jeune algonquine est réassigné à de nouveaux enquêteurs. Dans un premier temps, ils travaillent à regagner la confiance de la famille, puis de la communauté. C'est un processus lent, mais essentiel qui leur permet, de semaine en semaine, d'obtenir de l'information, de faciliter leurs nombreux déplacements dans les réserves, d'avoir le soutien de ceux et celles que ce crime affecte encore chaque jour, de leur redonner espoir.

Lors de l'autopsie, des prélèvements effectués avec la technologie de l'époque n'avaient fourni aucun résultat probant. Cette fois-ci, la biologiste judiciaire réussit à en tirer un profil d'ADN et, surtout, d'en tirer un autre, partiel, mais comparable, de l'arme du crime, une arme peu commune dont, pour la première fois, on peut tirer de l'information génétique même après plus d'une dizaine d'années: une bûche. Cette prouesse technologique permet enfin de l'affirmer : l'agresseur sexuel et le meurtrier sont la même personne.

Les enquêteurs rencontrent à nouveau, une à une, toutes les personnes pouvant avoir été en contact avec la victime, à l'époque. La famille collabore totalement à les retrouver, plusieurs ayant quitté la réserve depuis, sans laisser d'adresse. Les enquêteurs les localisent, une à une, partout en province; ils les rencontrent, une à une, pour obtenir un échantillon de leur ADN.

Le principal suspect reste introuvable. Il avait toujours refusé de collaborer à l'enquête, même refusé à 2 reprises de fournir son ADN. Sachant que les policiers le recherchent, il se déplace rapidement, disparu chaque fois du dernier endroit où on vient de le signaler. Finalement, il est localisé dans sa dernière cachette: une cabane sur le territoire de la pourvoirie Deer Horn. Cette fois, c'est devant sa conjointe et sa belle-mère que les enquêteurs lui redemandent, comme l'ont déjà fait tous les membres de sa communauté, de fournir son ADN. Cette situation inconfortable l'incite à finalement y consentir. Dossier résolu.

Pendant 17 ans, la famille de la victime croisait tous les jours l'assassin de celle-ci dans la petite réserve où ils habitent. Pendant 17 ans, ils n'avaient que des soupçons. Ils ont maintenant la vérité et ils auront, enfin, justice.

Pour avoir méticuleusement retrouvé et réuni, un à un, chaque élément du casse-tête de la preuve qu'ils devaient établir, mais surtout pour avoir su patiemment reconstruire, avec transparence et empathie, le lien de confiance, l'espoir et la volonté d'une communauté d'obtenir justice.

**Les lauréats : Éric Bolduc, Patrick Leclerc et la biologiste judiciaire Karine Gibson.**

**SAUVETAGE D’UN COLLÈGUE DE TRAVAIL**

24 mai 2017, 6h45, chemin Roxham, Saint-Bernard-de-Lacolle. Deux gendarmes de la GRC, chacun dans son véhicule de patrouille, surveillent la frontière à la recherche de migrants illégaux. Le gendarme Rodolfo Canales interpelle son collègue : il est mal en point, saisi de violents maux de tête. Celui-ci va le voir, s'enquiert plus en détail de son état et discute avec lui de la meilleure décision à prendre. Le gendarme Canales décide finalement de rester en poste, disant qu'il se sent un peu mieux.

Quelques minutes plus tard, alors qu'il vient de compléter l'arrestation d’un migrant entré illégalement, le gendarme, inquiet, retourne auprès du gendarme Canales. Celui-ci a de la difficulté à respirer, il est sur le point de perdre connaissance. Le gendarme le sort immédiatement de son véhicule, le libère de son équipement pour l’aider à mieux respirer et appelle le 911. Lorsque les ambulanciers arrivent sur les lieux, le gendarme Canales respire un peu mieux, mais il est clairement en mauvaise posture. L'ambulance l'emmène à l’hôpital Marie Laberge à Châteauguay. Son collègue l'y rejoint.

Sur place, le gendarme Canales a été laissé seul à l’urgence. Son état se détériorant, son collègue le signale aussitôt aux infirmières. On emmène le gendarme Canales passer un « scanner » puis on le ramène à l'urgence. Quelques minutes s'écoulent, le scénario se répète, à l'identique. Son collègue intervient à nouveau, immédiatement. Cette fois, on transporte le gendarme Canales à l'hôpital Royal Victoria où dix médecins l'attendent pour une intervention chirurgicale d'urgence: les voies sanguines dont dépend l'irrigation du cerveau étaient bloquées à 90 %.

La mort cérébrale du gendarme Canales était imminente. Elle sera évitée, de justesse.

Pour ses interventions rapides, répétées et soutenues, son refus de laisser son collègue mener seul ce qui s'est avéré être une lutte pour sa survie, et pour lui avoir permit de la gagner.

**Le lauréat : Gilles Leblanc.**

**SAUVETAGE D’UN MIGRANT**

5 mars 2017, frontière Saint-Bernard-de-Lacolle. Des migrants entrent, de jour, de nuit, en famille, seuls. Sans bagages, sinon quelques menus effets de première nécessité, empruntant des pistes déjà utilisées ou d'autres, qu'ils improvisent. Leur passage réussit, certains espèrent être vus le plus rapidement possible, d'autres continuent à se cacher. Dans la quête d'une meilleure vie, chacun a sa stratégie.

Passant par-dessus le viaduc de la montée Guay, un gendarme patrouilleur croit voir une ombre près d’une clôture. Il sort de son véhicule et s'y rend. Dans le métier de policier, on ne se contente pas d'un doute. C'est un migrant, il est désorienté, confus. Ses vêtements sont complètement gelés, ses jambes sont de véritables blocs de glace. Il a choisi un mauvais chemin, a probablement marché de très longues heures et est tombé à l'eau.

Le gendarme l'emmène aux bureaux de la GRC pour qu'on lui prodigue les premiers soins. Le migrant s'appelle Mamadou Sanogo et, à la chaleur, reprend peu à peu conscience. Le gendarme réussit à comprendre que Monsieur Sanogo est diabétique. Il s'empresse de lui donner du sucre, ce qui l'aide grandement. Ses vêtements et ses bottes sont tellement gelés que les policiers doivent les découper pour les lui retirer. L'assistance des premiers répondants de Lacolle est demandée.

Monsieur Sanogo est conduit à l'hôpital de St-Jean-sur-Richelieu, accompagné du gendarme qui l'a secouru. Monsieur Sanogo n'a pas encore été enregistré comme réfugié et, légalement, il est encore sous arrestation. Mais ce n'est pas pour cette seule raison que le gendarme reste auprès de lui.

Le pronostic médical arrivera enfin : malgré les engelures et le diabète, on n'aura pas à amputer les orteils ou les pieds de Monsieur Sanogo.

Aujourd’hui, M. Sanogo se porte bien, n'a aucune séquelle et il est en attente du traitement de sa demande du statut de réfugié.

Pour avoir secouru cet homme et, surtout, pour lui avoir redonné ce dont il avait le plus besoin : de la chaleur, la sienne.

**Le lauréat : Bernard Vandal.**

**SAUVETAGE IN EXTREMIS DANS UNE RÉSIDENCE DE PERSONNES ÂGÉES**

Le 9 juillet 2017, un incendie criminel est allumé à la résidence Oasis, à Terrebonne, un établissement qui accueille plus d'une quarantaine de personnes âgées à mobilité réduite. Le brasier s'est répandu à une vitesse fulgurante.

À I' arrivée des premiers policiers sur les lieux, l'édifice est déjà gravement atteint, les flammes jaillissent à plusieurs endroits. Les agents entrent, ils sont dix. Ils sauveront tous les résidents. Une dame de 93 (ou 94 ans selon les sources), vivante lorsqu'évacuée, décédera malheureusement par la suite à l'hôpital. Trois semaines après son méfait, l'incendiaire fut identifié, menotté et accusé.

Voici des extraits du rapport du Service de Police de Terrebonne sur l'implication des agents :

-« a fait plusieurs aller-retour dans le bâtiment pour évacuer des résidents. Exposé à la fumée et à la chaleur intense. »

-« Assisté dans l'évacuation, fait la vérification des chambres du sous-sol, pris leurs occupants en charge. Exposé à la fumée. »

-« Assisté dans l'évacuation des résidents via les échelles. Exposé à la fumée. »

-« En poste dans la cage d'escalier pour réacheminer les résidents évacués des étages supérieurs. Exposé à la fumée. »

-« Défoncé des portes au sous-sol, évacué les occupants, aidé à les sortir dans l'escalier sud. Fait un sauvetage avec l'échelle pour un résident bloqué au 3ième étage. Fracassé la fenêtre pour permettre au pompier d'entrer. Assisté dans le sauvetage d'une dame de 93 ans bloquée dans sa chambre au 2e étage. S'est retrouvé sous un transformateur en feu, une pluie d'huile en feu et d'étincelles dues à des arcs électriques. Exposé à la fumée, hospitalisé. »

-« Assisté dans l'évacuation du premier et du 2e étage. Positionné dans la cage d'escalier, réacheminé les résidents vers la sortie. Exposé à la fumée, hospitalisé. »

-« Assisté dans l'évacuation sur tous les étages. Plusieurs allers-retours dans le bâtiment. Exposé à la fumée, hospitalisé. »

-« Assisté dans l'évacuation et la prise en charge des résidents, de la cage d'escalier au site sécurisé. Assisté dans deux sauvetages par échelle, s'est retrouvée sous la pluie d'huile en feu et la pluie d'étincelles du transfo en feu, aidé à décoincer la dame de 93 ans prise dans l'échelle, a dû se replier d'urgence lorsque la corniche en feu a décroché. »

-« Assisté les techniciens ambulanciers, assuré le recensement complet des évacués et leur prise en charge jusqu'à leur transfert au centre hospitalier »

-« A fait plusieurs aller-retour dans le bâtiment et aux différents étages pour évacuer les résidents, participé à deux sauvetages par échelles. Impliqué directement dans le sauvetage de la dame de 93 ans, s'est retrouvé sous la pluie d'huile en feu et d'étincelles d'arcs électriques, également sous une corniche en flammes qui a décroché. A fait barrage avec son corps en se couchant sur la dame de 93 ans pour la protéger. Exposé à la fumée, brûlures 2e degré au dos, hospitalisé. Sa veste pare-balles a fondu. »

**Un trophée d'équipe : David Alexander, Sébastien Berthiaume, Gabriel Côté-Gagnon, Simon Fortin, Alexis Duchesne-Hamel, Jean-François Lacroix, Patrick-Aimé Laliberté, Guillaume Lemay-Lelièvre, Sophie Spénard.**

**Un trophée individuel : Pour sa contribution individuelle remarquable à cette victoire d'équipe : Dave Ladouceur-Yanakis.**

**SAUVETAGE DE LA NOYADE À MONTRÉAL**

Le 8 juillet dernier, la pluie est forte, soutenue, et les égouts refoulent dans plusieurs quartiers de Montréal. Un agent, en route pour un service d'ordre, aperçoit un véhicule pris dans une accumulation d'eau de pluie sous un viaduc. L'agent avise de la situation sur les ondes et va immédiatement voir s'il y a quelqu'un à bord. Une dame s'y trouve, derrière le volant.

L'agent demande des ressources en urgence, informe la dame que les secours sont en route, tente de la calmer et de la rassurer. L'eau continue de monter, finit par atteindre la moitié des fenêtres latérales et les secours ne sont toujours pas là. L'agent se jette à l'eau.

La dame s'est réfugiée sur la banquette arrière du véhicule. L'avant du véhicule est maintenant complètement sous l'eau, mais l'arrière émerge encore. L'agent brise la lunette arrière avec son bâton télescopique et réussit à faire sortir la dame du véhicule. Une fois à l'eau avec l'agent, la dame panique, s'agrippe à lui. L'agent ne touche pas le fond et il a de la difficulté à soutenir la dame sans couler lui-même.

Un second agent, tout juste arrivé sur les lieux, se déleste aussitôt de son équipement et se lance à l'eau pour seconder son collègue. Allégé, mesurant 6 pieds 3 pouces, il a de l'eau jusqu'au cou. Il ramène la dame sur la terre ferme, ce qui permet à son collègue de les rejoindre. La dame n'aura finalement à être traitée que pour un choc nerveux.

**Les lauréats : Rafaël Beaulieu et Simon Lavoie.**

**TROIS ENFANTS SAUVÉS DE LA NOYADE**

Le 30 mai dernier, un appel est logé à la Sûreté du Québec de la MRC Lac St-Jean-Est. Trois enfants sont en détresse au milieu de la rivière Petite Décharge Alma, à la suite d'une montée soudaine des eaux résultant de l'ouverture des vannes d'un barrage situé en amont.

L'une des trois, une jeune fille, parvient d'elle-même à rejoindre la rive. Elle est aussitôt prise en charge par le premier policier tout juste arrivé sur les lieux. Rapidement, il confie 1'enfant à une dame sur la rive. Un second agent vient d'arriver, le duo coordonne son action.

Les deux autres enfants, plus jeunes, sont en sérieuse difficulté au centre de la rivière, à 150 pieds de la rive. Ils parviennent tant bien que mal à s'accrocher chacun à une pierre pour ne pas être emportés par le courant.

Pendant que l'un des agents s'attache à une ligne d'attrape flottante, le second effectue un montage à l'aide d'autres lignes et sécurise solidement le tout.

Bien que les responsables du barrage aient été avisés depuis plusieurs minutes, le niveau de l'eau continue de monter. Prêt à y aller, le premier agent donne ses directives et encouragements aux deux enfants. Soudain, le plus jeune perd sa prise, se met à crier. Il lutte contre le fort courant, mais il est rapidement à bout de forces.

L'agent s'est déjà lancé à l'eau, son collègue sécurisant fermement la ligne qui les relie. Le courant est fort, le fond inégal et la profondeur impossible à jauger, mais rien de cela n'ébranle la détermination de l'agent. En quelques secondes, il rejoint les deux enfants en qu'il saisit aussitôt dans ses bras, hisse hors de l'eau et retient solidement. Il les rassurera et les réconfortera, jusqu'à l'arrivée de l'embarcation des pompiers, appelés en renfort.

Après avoir été traités pour une légère hypothermie, les deux enfants ont reçu leur congé de l'hôpital.

**Le lauréats : Éric Bernard et Éric Boily.**

**UN ENFANT DE TROIS ANS SAUVÉ DE LA NOYADE**

12juillet 2017, 16h02, un appel entre au Service de Police de Laval. Une mère vient tout juste de sortir son enfant de trois ans, inconscient, de la piscine familiale d'une résidence du quartier Chomedey. L'enfant a été laissé dans la maison sans surveillance durant quelques minutes à peine, mais il a réussi à sortir par la porte-moustiquaire à l'arrière et le pire est arrivé.

Un agent, en patrouille solo, arrive sur les lieux moins de quatre minutes après l'appel. L'enfant ne respire plus et n'a aucun pouls : arrêt cardio-respiratoire.

L'agent commence aussitôt les manœuvres de réanimation. Deux autres agents arrivent quelques instants plus tard. Se relayant, les trois poursuivent les manœuvres, sans relâche. Arrivée des ambulanciers dans les minutes qui suivent, les manœuvres se poursuivent.

Après ce qui semble une éternité, le cœur de l'enfant recommence à battre faiblement, on le transporte aussitôt au Centre Hospitalier Sacré-Cœur, son état est critique.

Le médecin traitant est en mesure de livrer son diagnostic deux jours plus tard: l'enfant ne conservera aucune séquelle de l'événement. Les paramédics livrent aussi leur rapport: la vie qu'on sauve dans de telles circonstances ne tient qu'à quelques minutes, les toutes premières.

Pour la rapidité de leur intervention, pour leur parfaite maîtrise des gestes à poser et pour la coordination sans faille de leurs efforts dans ces toutes premières minutes, déterminantes.

**Les lauréats : Jonathan Fisette, Simon Lévesque et Mihalis Tsoulfas.**